

Demande d'autorisation de pêche maritime de loisir embarquée, sous-marine ou à pied dans les zones de pêche réglementées de Porquerolles

Première demande

Renouvellement

Je soussigné(e).....né(e) le dans la ville de..... (n° de département) demeurant à l'adresse suivante.....

.....
(si pêche à l'aide d'un navire) nom du navire.....
immatriculation....., nom et prénom du propriétaire du navire (si n'appartient pas au demandeur).....
sollicite une autorisation pour pêcher dans les zones réglementées de Porquerolles pour l'année
Facultatif : n° de téléphone.....Facultatif : e-mail.....

Cette demande porte sur la (ou les) pratiques(s) suivante(s) (cocher la ou les case(s) désirée(s)):

Pêche embarquée

Pêche sous-marine

pêche à pied

oursins (grapette en saison autorisée)

autres

Cette demande d'autorisation doit être accompagnée lors de la première demande d'une attestation sur l'honneur d'une antériorité de pêche ou de toute pièce pouvant justifier de cette antériorité (taxe d'habitation Porquerolles, ou carte habitant TLV sur Porquerolles, attestation de tiers, etc.) et de l'acte de francisation du navire ou de sa carte de circulation.

Cette demande d'autorisation doit être accompagnée lors d'un renouvellement des fiches de prélèvements de pêche complétées.

L'envoi de la demande ne vaut pas autorisation de pêche.

Cette demande doit être adressée au Directeur du parc national de Port Cros (Parc national de Port Cros, allée du Castel Sainte Claire, B.P. 70220, 83418 HYERES cedex) **entre le 1^{er} et le 15 novembre** pour l'obtention éventuelle de l'autorisation l'année suivante.

La liste des personnes bénéficiant d'une autorisation sera fixée par un arrêté du Directeur interrégional de la Mer Méditerranée publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le renouvellement de l'autorisation de pêche lors de la saison de pêche suivante ne sera effectué que si le titulaire transmet au directeur du Parc national de Port Cros (Parc national de Port Cros, allée du Castel Sainte Claire, B.P. 70220, 83418 HYERES cedex) le relevé de ses captures dans les zones protégées durant la saison écoulée. Ces informations devront être notées sur les fiches de prélèvements fournies.

A

Date

Signature

Fiche de prélèvements pour les titulaires d'une autorisation Zones de pêche réglementée de Porquerolles

Période de pêche (préciser : mois, n° de semaine ou date de sortie) :

Nombre de sorties :

Nom	Nombre	Poids total (gr)	Poisson le plus gros/lourd	
			Taille (cm)	Poids (gr)
Barracuda				
Bonite				
Chapon				
Congre				
Corb				
Crénilabre				
Daurade				
Denti				
Girelle				
Labres				
Loup				
Mostelle				
Murène				
Poulpe				
Rascasse				
Rouget				
Sars				
Saupe				
Sérieole				
Serrans				
Sparaillon				
Autre : préciser				

Zones de Pêche

Nombre de sorties dans la zone A :
 Nombre de sorties dans la zone B :
 Nombre de sorties dans la zone C :
 Nombre de sorties dans la zone D :
 Nombre de sorties dans la zone E :

Durée totale de la pêche :

Nombre de sorties :

- pêche sous-marine :
- pêche embarquée :
 - Traine :
 - Palangre :
 - Palangrotte :
 - Canne à pêche :
 - Autre :
- pêche du bord :
 - canne à pêche :
 - oursins :

